



## **FICHE PRATIQUE**

### **LICENCES – INFORMATIONS DIVERSES**

Afin de vous accompagner dans la préparation de la saison 2026/2027, vous trouverez ci-dessous un mémo synthétique relatif aux mutations de licences.

Les principes généraux demeurent ceux prévus par les Règlements Généraux de la FFF, avec quelques évolutions concernant les catégories de jeunes.

#### **1. Périodes de mutation**

##### **Période normale : du 1er juin au 15 juillet 2026 inclus**

- Le joueur est libre de changer de club ;
- L'accord du club quitté n'est pas nécessaire ;
- Le club quitté ne peut faire opposition qu'en cas de défaut de paiement de la licence au titre de la saison 2025/2026.

##### **Période hors période normale : du 16 juillet 2026 au 31 janvier 2027**

- L'accord du club quitté devient obligatoire ;
- Le joueur est titulaire d'un cachet « Mutation Hors Période » ;
- En cas de refus considéré comme abusif, la commission compétente peut être saisie.

#### **2. Nombre de joueurs mutés autorisés sur une feuille de match**

##### **Catégories U19 et Seniors**

- 6 joueurs mutés maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match ;
- Parmi eux, 2 maximum peuvent être titulaires d'une mutation hors période.

À noter que ce nombre peut être augmenté ou diminué en fonction de la situation du club au regard du Statut de l'Arbitrage.

##### **Catégories U10 à U17**

- 4 joueurs mutés maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match ;
- Parmi eux, 1 seul joueur muté hors période est autorisé.

**ATTENTION** : Pour donner suite à l'AG FFF (Mise en place des mutés dès les U10), compte tenu que plusieurs ligues ont d'ores et déjà validé une diminution des mutés sur le football réduit (à savoir 3 mutés dont 1 hors période), la question a été posée à la LFNA. Pour la saison 26/27, inchangée. Mais pour la saison 27/28, des discussions sont en cours.

#### **3. Évolution concernant les jeunes**

Pour la saison 2026/2027, la FFF a modifié les règles relatives à l'exemption du cachet mutation :

- U6 à U9 : absence de cachet mutation ;

- À partir de U10 : application du cachet mutation, sauf cas de dispense prévus à l'article 117 des Règlements Généraux.

#### **4. Cas de dispense du cachet mutation (Article 117 des RG FFF)**

Certains joueurs peuvent bénéficier d'une dispense de mutation. Parmi les situations les plus fréquentes :

- Cessation d'activité d'une équipe dans la catégorie concernée ;
- Dissolution ou mise en sommeil d'un club ;
- Fusion de clubs : les licenciés qui ne souhaitent pas intégrer la nouvelle structure disposent d'un délai réglementaire de 15 jours pour rejoindre un autre club sans être considérés comme mutés ;
- Autres cas expressément prévus par l'article 117 des Règlements Généraux de la FFF.

#### **5. Nombre de changements de club autorisés**

Un joueur amateur peut changer de club :

- Deux fois maximum au cours d'une même saison dans une même pratique (football libre, futsal, etc.).

#### **6. Date limite de changement de club**

- Les changements de club sont possibles jusqu'au 31 janvier 2027 ;
- Au-delà de cette date, seules certaines compétitions départementales (D2, D3 et D4 notamment) permettent encore des qualifications dans les conditions prévues par les règlements.

#### **7. Double surclassement**

Le double surclassement nécessite une procédure spécifique :

- Constitution d'un dossier médical de surclassement ;
- Examen réalisé par un médecin fédéral ou, à défaut, un médecin du sport ;
- Réalisation d'examens médicaux complémentaires (notamment ECG selon les cas) ;
- Transmission du dossier à la Commission Régionale Médicale ;
- Validation obligatoire par la Commission Régionale Médicale avant toute pratique dans la catégorie concernée.

En cas d'accord, la licence comporte la mention : « SURCLASSÉ ART. 73.2 »

Les clubs sont invités à anticiper les demandes de doubles surclassements, dès le début de la campagne des licences.

Pour le District Dordogne-Périgord, je vous rappelle les cas les plus fréquents :

- U17 souhaitant évoluer en Seniors ;



# **DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD**

## **UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS**

**f** DISTRICT FOOTBALL  
DORDOGNE

**ig** @DISTRICTFOOT24

- U16F et U17F souhaitant évoluer en Seniors Féminines.